

CASSE-RÔLES

N°8 MAI 2019

SOUTIEN À
GENEVIÈVE LEGAY



JOURNAL FÉMINISTE & LIBERTAIRE À PRIX LIBRE

ÉDITO

*Partout
dans le monde,
les femmes luttent
pour leurs droits
et la liberté.
En réaction,
elles prennent
des coups,
sont emprisonnées
ou même
exécutées...*

À Geneviève Legay, militante pacifiste, écologiste et syndicaliste, un président tient des propos paternalistes et indignes : « *Quand on est fragile, qu'on peut se faire bousculer, on ne se met pas dans des situations comme celle-ci...* », propos justifiant la loi anticasseurs qui instaure l'ordre public par des limites au droit de manifester, par des fouilles de sécurité – corps et bagages –, par des emprisonnements pour dissimulation du visage.

À Nasrin Sotoudeh, avocate, défendant des femmes ayant ôté leur hijab publiquement et œuvrant pour les libertés de la population iranienne, la justice impose une peine de trente-huit ans de prison et 148 coups de fouet!

Pour les femmes algériennes se battant, encore et toujours, très nombreuses aux côtés des hommes pour la fin d'un régime corrompu et pour l'égalité des droits dont l'abrogation du Code de la famille, le risque est l'emprisonnement.

Quant au sultanat de Brunei, la charia déjà appliquée se durcit : homosexuels, lesbiennes et toute personne reconnue « coupable » de rapports adultérins encourrent la peine de mort par lapidation.

Face à une réalité terrifiante de milliers de féminicides, expression extrême du machisme, en Amérique latine, les femmes apprennent les arts martiaux, imposent la reconnaissance de ces exactions et se mobilisent autour du slogan « Ni una menos ».

Plutôt que d'écouter les sermons renvoyant les femmes aux trois K – Kinder, Küche, Kirche –, le Collectif Casse-rôles a mijoté pour ce numéro de quoi casser les rôles, en abordant les manifestations et les luttes de femmes, les questions des violences dans les médias, l'Index de l'égalité qui révélera encore plus les inégalités, l'outrecuidance de Pôle Emploi qui propose des offres de masseuses nues pendant que certaines femmes se pavanent en « femme d'influence ». Les rubriques Femmes remarquables, Lectures et Brèves d'ici et d'ailleurs sont complétées par une critique de livres et d'éditeurs Jeunesse, une note d'un film documentaire sur l'IVG et une histoire des Trobairitz, femmes troubadours.

Ont participé à ce numéro

Alain P., Anne-Marie, Annie, AN & AP, Dominique, Hélène, Henri, Justhom, J. S., Marie, Maya, Michèle, Philippe, Ramón, Sagna, Solange, Susana, Sylvie, Yves.

Un grand merci à :

*Marie Crouzeix pour la relecture finale,

*Philippe Camus pour ses conseils et son aide (ductus@me.com)

Abonnements et contacts

Voir p. 23.

ISSN 2646-6961

Imprimerie :
Espace Copie Plan, Guéret (23)

Bonne dégustation !

CASSE-RÔLES

LIBERTÉ DE MANIFESTER, JE RAYE TON NOM !

Ce n'est pas faire œuvre d'originalité que de dire, en préambule, que la loi « visant à renforcer et garantir l'ordre public lors des manifestations », adoptée en dernière lecture par le Sénat, le 12 mars dernier, et dont le Conseil Constitutionnel vient d'annuler une des dispositions, est une loi liberticide en ce qu'elle pose, de fait, des limites au droit de manifester.

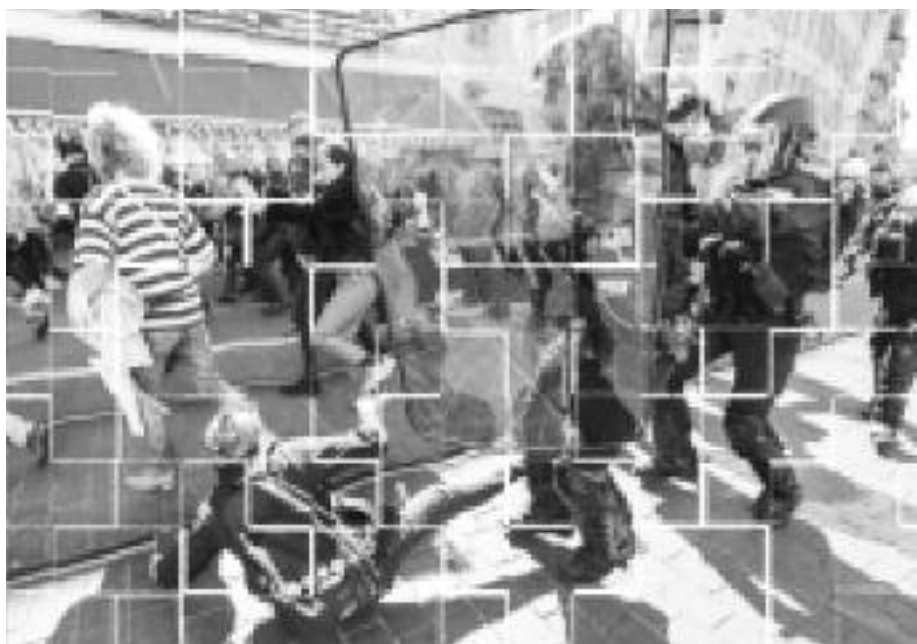
Rappelons pour mémoire que ce droit est protégé par des textes fondamentaux, dont la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 (article 10) et la Convention européenne des droits de l'Homme et du citoyen qui consacre un droit de réunion pacifique.

Deux seules limites à son exercice : d'une part, une obligation de déclaration préalable à l'autorité administrative (la préfecture, sur simple imprimé accessible en ligne à retourner 48 heures au moins avant la date prévue) ; d'autre part, l'impératif de respect de l'ordre public, notion qui est bien entendu sujette à interprétation.

À défaut de déclaration, ou lorsque la manifestation déclarée est interdite, l'organisateur peut, en l'état du droit, être condamné sur la base de l'article 431.9 du Code pénal à 6 mois d'emprisonnement et 50 000 euros d'amende (l'important dans cette phrase était le verbe « peut », le Tribunal ayant bien entendu le pouvoir de faire preuve de mansuétude : il n'est, pas encore, interdit de rêver!).

Comme ce n'était à l'évidence pas suffisant, le gouvernement a eu l'idée d'une nouvelle loi, dont l'intitulé pourrait être : « loi visant à prévenir les violences lors des manifestations et à sanctionner leurs auteurs » qui, comme la loi dite « anticasseur »¹ de sinistre mémoire des années 1970, constitue une atteinte manifeste et disproportionnée à des libertés publiques fondamentales : liberté d'expression, de réunion et d'aller et de venir dans l'espace public.

C'est d'ailleurs pour cette raison que le Conseil constitutionnel ne pouvait laisser passer l'article 3 qui prévoyait une interdiction administrative préventive de manifester : il s'agissait là d'une arme redoutable entre les mains des préfetures, qui auraient pu, sans passer par un juge judiciaire (pourtant gardien de la liberté individuelle, mais qui n'aurait disposé que d'un contrôle *a posteriori*, c'est-à-dire une fois la date prévue dépassée), interdire à certains obstinés de l'arpentage des centres villes de participer à une manifestation. Comment



donc auraient été choisis ces heureux élus (qui auraient pu aller à la pêche pendant que leurs petits camarades se seraient amusés à défiler dans les rues par tous les temps) ? Facile : il était prévu un fichier recensant toutes les personnes susceptibles d'être concernées par cette interdiction, ceci sans condamnation préalable, sur la base de simples soupçons. Sanction *a priori* donc, sanction sans faute, ce qui est tout de même assez novateur ! Il aurait donc appartenu à l'autorité administrative, c'est-à-dire au ministère de l'Intérieur (en opportunité, comme on dit dans leur langage), d'apprécier la dangerosité ou la menace particulière constituée par la personne privée de manifester.

Vous avez dit arbitraire ? Trop d'ailleurs, puisque ladite disposition est de fait abrogée. Il n'en reste pas moins que nous retiendrons l'intention du gouvernement d'aller vers une répression accrue de la liberté au pays des droits de l'Homme, d'autant plus que ce n'est sans doute que partie remise.

(suite p. 16)

MANIFESTATIONS INTERNATIONALES DES FEMMES

Espagne: essai transformé !

Raz de marée féministe...

Véritable marée humaine...

Manifestations monstres...

Les femmes s'emparent de la rue...

Les images en provenance de l'Espagne en témoignent: comme l'année dernière, la grève générale féministe a été un large succès en rassemblant dans les rues de tout le pays plus de six millions de manifestantes (et manifestants). À Madrid, elles étaient deux fois plus nombreuses qu'en 2018, soit plus de 350 000 à défiler en détournant un célèbre slogan de 1936: «*Madrid sera la tombe du machisme.*» En tête de cortège, on a même

pu voir la mairesse de la capitale, Manuela Carmena, ainsi que quelques femmes ministres du gouvernement (PSOE). Bien évidemment les partis de droite n'ont pas participé à cette mobilisation; le PP (Parti Populaire) l'avait annoncé clairement, Ciudadanos était plus ambigu mais son attitude a été dénoncée par la Coordination 8M (8Mars); quant au parti Vox, dernier avatar du fascisme, il s'est distingué en demandant l'abrogation de la loi de 2004 contre les violences machistes! Les syndicats institutionnels (UGT et CC.OO) se sont attiré les critiques des organisations féministes en n'appelant (comme l'année dernière) qu'à une grève de 2 heures. Le véritable soutien à la grève de 24 heures est venu des syndicats radicaux (CNT, CGT, Cobas et Intersindical).

Quatre axes avaient été déterminés: grève dans l'entreprise, grève de la consommation, grève des travaux domestiques, grève des soins à domicile. Dans les secteurs largement «féminisés» (éducation, santé, télémarketing) et malgré un service minimum parfois imposé, la grève a été suivie à 75%.

Au terme de cette journée de lutte, les camarades femmes membres de la CNT résumaient ainsi la situation:

«Après ce 8 mars historique nous n'en resterons pas là, nous poserons les bases du démantèlement du système capitaliste... Nous ne voulons en aucune manière participer à quelque forme de pouvoir ou domination. Reproduire les structures hiérarchiques du système patriarcal ne nous intéresse pas. Il n'y a pas de retour en arrière possible. Nous nous voulons vivantes, libres, belles, folles. Et nous n'arrêterons pas tant que notre voix n'aura pas fait le tour de la planète. Ce 8 mars nous avons vu notre force; ensemble et organisées nous allons changer le monde et nous ne nous arrêterons pas jusqu'à ce que nous y parvenions. Et dans ce voyage vers l'horizon nous apprendrons à désapprendre et à construire ce monde nouveau que nous portons dans nos cœurs.

Camarades femmes, l'avenir est à nous.»

Ramón Pino

(À partir des comptes rendus de la presse révolutionnaire espagnole)



À BORDEAUX : VIOLENCES D'ÉTAT CONTRE LES FEMMES

Bordeaux, le 10 mars 2019. À l'occasion de la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes, plus de 800 manifestantes ont repris les rues de Bordeaux, lors d'une manifestation de nuit non mixte, à l'appel du Collectif 8 mars Gironde.

Le Collectif 8 mars Gironde

Contacts :
Annie 0670547685
Juliette 0601942760
Monique 0618323879
8mars-33@protonmail.com



Nombreuses et déterminées, elles ont occupé le centre-ville de Bordeaux au rythme de la batucada, des slogans et des chants féministes : « Nous sommes fortes, nous sommes fières », « Solidarité avec les femmes du monde entier », « Ras le viol » étaient des slogans qui revenaient régulièrement pour dénoncer les violences sexistes et sexuelles et les féminicides.

Mais la manifestation pacifique a dû faire face à une répression policière démesurée.

Sur le cours Victor-Hugo, à 21 h 45, alors que le cortège manifestait depuis 1 h 30 de manière pacifique, un camion de police est arrivé à l'arrière du cortège et trois policiers ont extrait de manière musclée l'une des manifestantes à la stupéfaction générale. La police a alors lancé une grenade de désencerclement avant de faire usage de bombes à poivre et de lacrymogène pour repousser les manifestantes. Des personnes autour ont perdu leur capacité d'audition pendant plusieurs heures. Une manifestante est sévèrement blessée aux pieds par la grenade de désencerclement.

Les policiers, indifférents aux conséquences de l'usage de cette arme, ont alors pointé longuement leurs lanceurs de balle de défense (LBD) sur les manifestantes, déjà en état de choc.

Après le départ de la police, la militante blessée a été prise en charge par les pompiers qui l'ont transférée à l'hôpital, d'où elle est sortie à une heure du matin.

Vers 22 h 15, place du Parlement, il est décidé de continuer jusqu'à l'hôtel de Police pour protester et demander la libération de la jeune femme interpel-

lée. À l'arrivée à 23 h 30 à l'hôtel de Police, suite à nos protestations, la manifestante arrêtée est relâchée mais sera auditionnée lundi 11 mars prochain.

À minuit, alors que le cortège se dirige vers le parvis des « droits des femmes » pour la fin de la manifestation, une dizaine de policiers casqués avec bouclier et plusieurs chiens agressifs leur bloquent le passage et les forcent ainsi à continuer à marcher vers la place de la République où a lieu finalement la dispersion de la manifestation.

Un peu plus tard, trois personnes quittant la manifestation sont interpellées et arrêtées sans raison devant le musée d'Aquitaine alors qu'elles marchaient tranquillement sur le trottoir.

À ce moment-là, le dispositif policier est disproportionné. On compte au moins trois voitures banalisées, une voiture de police et huit policiers cagoulés, habillés en civil, armés de LBD et de chiens qu'ils excitent volontairement et envoient au contact des femmes à plusieurs reprises. Les arrestations sont très violentes. Les trois personnes interpellées sont placées en garde à vue et relâchées seulement le lendemain à 19 heures.

Ces interventions ont-elles eu lieu sur ordre du Préfet en ce jour de lutte internationale pour les droits des femmes ?

Le symbole est fort : des femmes se retrouvent en danger dans la rue, du fait des violences policières, parce qu'elles ont osé manifester pour le droit à occuper la rue de nuit, à ne plus être agressées, harcelées, violées...

Alors que le gouvernement met en avant la lutte contre les violences faites aux femmes (cf. grand débat à Pessac avec M. Macron et M^{me} Schiappa le 28 février), c'est aux violences policières que les Bordelaises ont été confrontées en ce 8 mars 2019.

Nous exigeons l'abandon de poursuites injustifiées contre les femmes interpellées.

Nous exigeons que les responsables de ces violences institutionnelles soient dénoncés et jugés.

Nous affirmons notre solidarité envers l'ensemble des victimes de la répression policière et de la violence d'État.

Nous appelons les journalistes à relayer ces témoignages afin de mettre en évidence le décalage entre cette mobilisation pacifique des femmes et la répression violente dont elle a fait l'objet.

Nous ne céderons pas à ces intimidations.

Nous ne nous tairons pas et continuerons les luttes pour les droits des femmes et contre toutes les violences sexistes.

Pas vu à la télé...
mais en direct, on a vu...

Une manifestante blessée par une grenade de désencerclement, des policiers casqués bloquant avec leurs chiens l'accès au parvis des « droits des femmes », des policiers qui chargent avec leurs chiens pour faire reculer les femmes sur la chaussée...

LA LIGUE DU LOL* : UN SEXISME IRRÉPRESSIBLE ?



Qui sont-ils? Le 8 février 2019, le journal *Libération* s'interroge et divulgue l'affaire. Les informations vont aller bon train. Pigistes, journalistes, rédacteurs en chef, etc., issus du monde des médias et des écoles de journalisme, une trentaine d'hommes planqués dans Twitter comme au bistrot, ou comme dans une partie de chasse masculine, très actifs de 2009 à 2012, se livrent au cyber harcèlement contre des femmes, militantes, journalistes, féministes, juives, mais aussi des hommes... ceux qui défendent les femmes et les féministes, et qui ne semblent pas avoir les qualités viriles attendues. Ils se nomment la Ligue du LOL et sont dans « les circuits de la gauche ».

Maitrisant parfaitement Twitter, ils sont brillants, ils s'amuse, ils se croient intouchables ; ils se donnent des surnoms, jouent des personnages, appellent au viol, font des photomontages pornos... Ils rient de tout et trouvent insupportable que les femmes, les antiracistes ou les écolos « les fassent chier avec leurs conneries » ; ils traitent les femmes de « putes », de « salopes ».

Comment se voient-ils ? Hétéros, blancs, qui aiment les femmes, la bonne bouffe, le whisky. Ils aiment être entre eux. Twitter continue la tradition de l'entre-soi masculin, comme jadis dans les tavernes, les salles d'armes, les fumeurs, les lieux réservés pour hommes, ou les coins de table des repas de famille quand les femmes ont fui... Twitter est un lieu où la violence peut opérer. Ce n'est pas nouveau. Il y a déjà eu les cyber harceleurs contre les Juifs en 2011, contre des féministes en 2014... Amnesty International écrit fin 2018 (*Le Monde*, 16 fév. 2019) : « *Twitter est un espace où le racisme, la misogynie et l'homophobie prospèrent sans entrave.* »

Mais comme Twitter encourage la compétition, la maîtrise d'Internet devient un enjeu stratégique professionnel. En effet, les professions en vue ont peu de débouchés, et la concurrence y est rude. Il faut en chasser les femmes et les hommes qui ne sont pas agréés par la Ligue. Le sexisme et la compétition capitaliste sont en bonne compagnie.

Les postes les plus élevés dans les secteurs où ces hommes travaillent doivent être réservés. Les intimidations, les menaces, les blagues calomnieuses sont légion. Ceux de la Ligue, solidaires entre eux, « attaquent en meute ». Les femmes doivent rester dans les contrats courts.

Ils ont tous des postes importants au moment où on les découvre. Six membres de la Ligue vont être écartés par leur entreprise. Les temps changent un peu.

Ces hommes font penser à une autre histoire qui se passe en Islande. En novembre 2018, 6 députés, 5 hommes et une femme

(!), tiennent des propos sexistes dans un bar qu'ils croient à l'abri des regards et dont ils ont l'habitude. Ils rigolent, se moquent d'une collègue (handicapée et homosexuelle), classent les femmes de leur entourage en plus ou moins « baisables », tournent en dérision les accusations de violence conjugale. Ce sont des personnalités connues. L'un d'entre eux, Gunnar Bragi Sveinsson, est un ardent défenseur de l'égalité des droits entre femmes et hommes.

Une femme les a remarqués dans ce bar. Elle consomme non loin et semble les ignorer mais décide de les enregistrer dans une vidéo. Son acte pourrait être jugé contraire à la liberté d'expression, mais elle a affaire à des « élus du peuple », des gens responsables politiquement de leurs propos. Elle ose les enregistrer. Elle passe outre le fait qu'elle puisse être convoquée par la police.

La vidéo est diffusée sur plusieurs médias. C'est un scandale. Les Islandais à 90% d'entre eux réclament la démission des députés. Quatre démissionnent... L'affaire est portée en justice.

Les deux histoires se ressemblent.

On est consterné, on se pose des questions.

Les hommes ont-ils donc un désir de puissance inscrit dans les gènes ? Ou leur conditionnement historique à des positions de pouvoir s'est-il gravé dans leur psychisme ? Peuvent-ils jouer différents rôles dans la vie sans que cela leur pose problème ? Peuvent-ils rester infantiles et méchants sans s'en rendre compte ? Oui, si cela sert leur projet professionnel ou politique. Cela dénote en tout cas des personnalités « clivées » sur le plan psychique. Si certains se disent pour l'égalité des hommes et des femmes, ils n'en sont pas pour autant convaincus. Cette posture est sûrement inconfortable. Donc ils pratiquent le double langage, dans leur famille, et avec leurs « potes ».

Cela voudrait-il dire plus généralement qu'une partie non négligeable des hommes ne voit absolument pas l'intérêt qu'ils auraient à partager un monde de droits égaux avec les femmes ?

C'est affligeant. Le travail de désaliénation qui reste à faire est considérable.

*LOL : Laughing out Loud = Rire aux éclats = Mort de rire...

#EntenduALaRédac

Sexisme et harcèlement : Deux enquêtes révèlent, chiffres à l'appui, le sort réservé aux femmes dans les médias :

- Qui parle à la télévision, à la radio ?
- Sexisme et harcèlement dans le journalisme...

Selon une enquête de l'INA (Institut national de l'audiovisuel), dont les résultats ont été dévoilés début mars 2019, les femmes ont parlé deux fois moins longtemps que les hommes à la télévision et à la radio ces dernières années. Pour la première fois, une intelligence artificielle a mesuré le temps de parole des femmes et des hommes dans les médias français. Réalisée sur 700 000 heures de programmes, soit le plus gros volume de données jamais analysé au monde, cette étude dresse un état des lieux, chaîne par chaîne, depuis 2001. Rappelons qu'en 1975, sur l'absence de femmes à la télévision, Anne Sinclair interviewait Marcel Jullian qui lui répondait : « Une femme est plus agréable à regarder qu'à écouter » ; quant à Pierre Bellemare, il ne s'étouffait pas en énonçant : « Il y a quelques animatrices de télévision mais ça ne me semble pas être un métier féminin. » Et Jacques Martin affirmait : « Je pense que notre métier est vraiment un métier d'homme. »

À la télévision, les prises de parole des femmes représentent moins d'un tiers du temps de parole total (32,7%) et leurs voix portent encore moins à la radio où celui-ci n'est que de 31,2%. Ainsi, à la radio, le temps de parole des femmes a augmenté de 9,3% entre 2001 et 2018 et à la télévision, de 4,7% de 2010 à 2018, l'évolution est particulièrement visible sur les chaînes publiques (+7%). L'INA a mis à disposition toutes les données de l'étude sur la plateforme publique data.gouv.fr.

Quant à la seconde enquête, trois associations ont lancé le 18 février 2019 un questionnaire anonyme en ligne sur le sexisme et le harcèlement dans les rédactions et les écoles de journalisme : Prenons la Une, #NousToutes et Paye Ton Journal. L'objectif visé était de mesurer l'ampleur des violences sexistes et sexuelles au travail dans le monde des médias. La #LigueduLol est-elle un cas isolé ?

En 10 jours, 1837 personnes ont répondu, soit 1566 journalistes ou salarié·es d'un média – 70% ont moins de 40 ans – et 271 étudiant·es en journalisme : au total 80% de femmes et 20% d'hommes. Au regard des réponses, il apparaît que 270 rédactions sont concernées, ce qui signifie une

grande diversité de situations : presse nationale ou régionale, quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle, écrite, radio, télévision ou Web.

Les violences sexistes et sexuelles sont nombreuses. Elles sont plus fréquentes à la télévision que dans les autres médias et plus fortes quand les femmes sont d'origine étrangère ou supposées l'être. Les homosexuels sont surreprésentés parmi les hommes victimes de harcèlement sexuel (1 cas sur 3).

Les témoignages récoltés mettent en lumière que les systèmes d'alerte en interne des rédactions sont très défaillants. Dans 83% des cas, les directions ne sont pas informées lorsque des violences sexuelles ont lieu dans le cadre du travail : pire, lorsque les informations remontent, aucune mesure n'est prise dans 66% des cas de signalement, se mettant en infraction avec le Code du travail. Le statut de pigistes augmente fortement la fréquence des violences sexistes ou sexuelles subies au travail. Les pigistes sont plus « souvent » confrontés à des propos sexistes et à connotation sexuelle que leurs autres collègues. Pour autant, le sexisme et les violences ne sont pas des sujets à traiter dans les réunions d'équipe ou dans le cadre du travail pour 55% des rédactions. Et les violences commencent dès l'école de journalisme : 10% déclarent avoir été victimes d'une agression sexuelle, 62% témoignent avoir été témoin de propos sexistes et 28% de faits de harcèlement sexuel.

Aujourd'hui, les cibles des violences ordinaires ne se taisent plus. Elles dénoncent le sexisme systémique qui ronge les médias et toute la société, ce patriarcat qui inocule des propos et actes sexistes et à connotation sexuelle les rendant tristement banals et ferments de toutes les violences sexuelles. Que pouvons-nous attendre d'autre d'un secteur marchand au service du capitalisme, des puissances financières et des pouvoirs politiques ?

Montrons les crocs et les poings pour être entendues et respectées !

Hélène Hernandez

Dans le cadre de leur travail



#EntenduALaRédac

67%

des répondantes ont été victimes de propos sexistes 9% des hommes

49%

des répondantes ont été victimes de propos à connotation sexuelle 9% des hommes

13%

des répondantes ont été victimes d'agression sexuelle 2% des hommes

Quelques exemples :

« Bah alors les mecs, ça bosse pas dur, vous voulez pas que je vous apporte un café ou une nana topless. »

« J'ai regardé les nouvelles stagiaires, y'a rien à se mettre sous la dent. »

« Elle n'est pas assez belle pour se faire violer. »

« Tu me sucés maintenant ou après manger ? »

« Un supérieur hiérarchique jouant à chat-bite avec des stagiaires. »

« Main aux fesses, oreille léchée par surprise, main au panier, pincement des tétons, toujours par le boss. »

Quelques cas de viols ont été rapportés.

Qui contacter ?

0800 05 95 95 : ligne d'écoute pour les victimes de violences sexuelles, du lundi au vendredi 10-19 h.

AVFT, association contre les violences faites aux femmes au travail : 01 45 84 24 24 (lundi : 14-17 h ; mardi & vendredi : 9 h 30-12 h 30)

Les représentants du personnel peuvent orienter vers les services compétents et faire remonter l'alerte à la direction en préservant l'anonymat des victimes. Quant aux directions des relations humaines, elles ont obligation de mettre en place des mesures pour protéger les victimes.

Égalité qu'ils disent !

En novembre 2018, le ministère du Travail a concédé au secrétariat chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations un *Index de l'égalité*, afin d'en finir avec les inégalités salariales entre les femmes et les hommes, de façon simple, fiable et motivante pour tous. Tel est l'intitulé du guide. Eh bien cela commence mal: pour tous! et non pas pour toutes?



Plafond de verre et plancher collant

Car qui a le quart en moins, comme le dit Rachel Silvera? Les hommes ou les femmes? Et ce malgré l'affirmation en 1946 que l'égalité est un principe constitutionnel, malgré la loi du 22 décembre 1972 qui pose le principe de l'égalité de rémunération pour un même travail ou un travail de valeur égale, et la loi du 4 juillet 1975 qui interdit de rédiger une offre d'emploi réservée à un sexe, de refuser une embauche ou de licencier en fonction du sexe ou de la situation de famille sauf motif légitime. En 1976, c'est la directive européenne du 9 février qui introduit la notion d'égalité de traitement pour passer d'une égalité formelle à une égalité réelle. Et c'est Yvette Roudy qui fera la transcription de la directive dans la loi de 1983 pour l'égalité professionnelle, elle qui fut la Première ministre des Droits de la femme [sic] de 1981 à 1986. Il est vrai qu'il y a un siècle, le salaire des femmes était moitié moindre que celui des hommes. Quelle avancée puisque nous en sommes toujours en moyenne à 25% de différence

en défaveur de qui?... des femmes! Les femmes sont dans des situations plus précaires, à temps partiel non choisi le plus souvent, et donc avec un salaire partiel, avec des horaires décalés, des emplois dévalorisés, invisibilisés, peu d'évolution de carrière à diplôme équivalent et des retraites moindres que celles des hommes de 40%.

Depuis le 1^{er} mars 2019, toutes les entreprises de plus de 1000 salarié·es doivent publier leur note sur 100 en matière d'égalité salariale. Puis, au 1^{er} septembre 2019, ce sera au tour des entreprises de 250 à 1000 salarié·es et, le 1^{er} mars 2020, celles de 50 à 250 salarié·es. Les entreprises qui ne publient pas leur index dans ces délais risquent une sanction de la DIRRECTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, du travail et de l'emploi) qui peut atteindre 1% de la masse salariale. Celles qui auront moins de 75/100 auront trois ans pour mettre en place des actions de rattrapage. Si au bout de ces trois ans l'entreprise a toujours moins de 75/100 elle sera sanctionnée. Les syndicats pourront ainsi faire connaître l'ensemble des données communiquées.

◆
**Le « quart en moins »,
c'est pour qui ?**



L'index se construit sur 5 critères :

1. L'écart de rémunération (40 points) : cet écart sera calculé par tranche d'âge, soit entre les femmes et les hommes d'une même catégorie socioprofessionnelle, soit au niveau des coefficients.
2. Comparaison du nombre de femmes augmentées par rapport aux hommes (20 points) : pour obtenir 20/20, il faut qu'il n'y ait pas plus de 2% d'écart entre le pourcentage de femmes et d'hommes augmenté·es.
3. Comparaison du nombre de femmes promues par rapport aux hommes (15 points) : pour obtenir 15/15, il faut qu'il n'y ait pas plus de 2% d'écart entre le pourcentage de femmes et d'hommes passés à un niveau ou coefficient hiérarchique supérieur.
4. Le pourcentage de femmes augmentées à l'issue de leur congé maternité (15 points) : pour obtenir 15/15, il faut que l'ensemble des femmes aient eu une augmentation à l'issue de leur congé maternité, dès lors qu'il y en a eu dans l'entreprise.
5. Le nombre de femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations (10 points) : pour obtenir 10/10, il faut qu'il y ait 4 femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations.



Le compte n'y est pas !

Une avancée pour l'égalité professionnelle ? Sauf que le patronat a réussi à en limiter la portée sur de nombreux aspects, et que cette disposition ne s'applique pas dans la fonction publique !

L'ensemble de la rémunération est pris en compte et ramené en équivalent temps plein, à l'exception des heures supplémentaires et des primes liées à des sujétions particulières, ce qui peut faire de grosses différences dans certains secteurs. De plus, a été institué un « seuil de tolérance » de 5% pour les catégories socioprofessionnelles et de 2% pour les coefficients. Concrètement, cela signifie que si entre les hommes et les femmes, il y a 10% d'écart de rémunération, on n'en retiendra que 5% ! Pour le second critère, n'est pris en compte que le nombre de femmes et d'hommes augmentées, sans consi-

dérer le montant de leur augmentation ; en outre, ne sont examinées que les augmentations individuelles du salaire de base, mais pas la part variable !

On passe ainsi à côté des facteurs les plus discriminants pour les femmes. Pour le quatrième critère relatif au retour du congé maternité, aucun montant minimum n'est défini alors que le Code du travail prévoit que les femmes de retour de leur congé doivent bénéficier du montant des augmentations générales ainsi que la moyenne de celles perçues par les salariées de la même catégorie socioprofessionnelle.

Sans mobilisation forte des femmes et des hommes, nous en resterons toujours au quart en moins et à la myriade de discriminations et d'inégalités. Combien de lois encore, toutes plus inefficaces les unes que les autres ?

H. H.

1. Ministère du Travail, secrétariat d'État chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations. *L'Index de l'égalité femmes-hommes. En finir avec les inégalités salariales entre les femmes et les hommes, de façon simple, fiable et motivante pour tous*, novembre 2018.

2. Rachel Silvera, *Un quart en moins, des femmes se battent pour en finir*, La Découverte, 2014.

Ni p... , ni chômeuse

Un article paru dans le mensuel CQFD de février montre une fois de plus que la question sociale et l'émancipation féminine sont un seul et même combat.

L'État durcit sa lutte contre les chômeuses et chômeurs en les menaçant de radiation, et Pôle emploi flirte avec l'industrie du sexe de manière parfaitement illégale.

Fin novembre 2018, Nathalie, masseuse professionnelle en perte d'activité, lit sur la liste de Pôle emploi l'annonce suivante : « Recherche masseuse bien-être », un CDD de trois mois, 24 heures par semaine, rémunéré au SMIC horaire. Elle se renseigne auprès de sa conseillère qui lui explique que dans ce salon marseillais les employées sont priées d'officier nues !

Vendre son corps pour éviter la radiation, Tennessee Garcia, secrétaire général du Comité national des travailleurs l'exprime ainsi :

« On arrive au paroxysme de la politique du chiffre en contraignant les chômeurs à accepter des offres d'emploi de plus en plus délirantes

et précaires, et en favorisant par la même occasion les radiations si le demandeur d'emploi refuse l'offre qu'on lui soumet. Là on est en face d'un exemple extrême auquel s'ajoute un sexisme des plus crasses. »

L'info ayant fait rapidement le tour des salles de presse, Pôle emploi Marseille a fait jouer la communication :

« Quand on s'est rendu compte que l'offre contenait un caractère discriminatoire on l'a enlevée du site. On a également recontacté toutes les personnes qui avaient postulé. »

« On ne peut pas contraindre un salarié à porter une tenue spécifique alors que le port de cette tenue n'a pas de rapport avec le métier exercé et ne constitue pas une mesure de sécurité. À partir du moment où la nudité est imposée, l'annonce est à caractère discriminatoire. »

Pour Pôle emploi, l'industrie du sexe – même atypique – est donc une industrie comme les autres :

« En tant que service public Pôle emploi est tenu d'enregistrer toutes les offres qui lui sont transmises dès lors que celles-ci sont légales. À moins qu'elle soit interdite par les textes, toute activité peut faire l'objet d'une offre (c'est le cas par exemple des clubs de strip-tease ou encore des clubs libertins). »

La journaliste conclut son article en citant le sociologue Lilian Mathieu :

« Légitimer le travail du sexe revient à nier que les travailleurs et travailleuses qui y ont recours y sont poussés par la fermeture du marché du travail aux fractions de la population (spécialement féminine) les plus démunies économiquement et culturellement : on ne se prostitue pas par plaisir. »

Dans une société où la loi du marché est devenue le seul credo, vendre son corps serait-il l'unique recours possible ?

Solange

Thiphaine Guéret, « Quand Pôle emploi fricote avec l'industrie du sexe », CQFD, février 2019.

Lilian Mathieu, « On ne se prostitue pas par plaisir », *Le Monde diplomatique*, février 2003.



UNE FEMME... QUI EN A!

Le prix de la femme d'influence: quésaco?

Attention, ce prix n'est pas destiné à n'importe quelle femme. Il faut avoir montré patte blanche, être une femme de pouvoir, cheffe d'entreprise et avoir eu quelques démêlés avec la justice...

La femme qui a lancé le prix de la « femme d'influence » en 2014 – prix qui récompense des femmes aux parcours « remarquables » et « exemplaires » [sic] – a pour nom Patricia Chapelotte. C'est une femme très très proche du pouvoir et du très très grand patronat.

Un curriculum vitae éloquent

Elle est la fondatrice d'Alberta Conseil, une agence de *communication de l'influence*. C'est ainsi que cette agence a pénétré de nombreuses collectivités locales, les assemblées, les ministères et les grandes entreprises.

En 1991, elle dirige la communication d'un groupe parlementaire au Sénat.

En 1995, on la trouve auprès du ministre de l'Aménagement du territoire, Éric Raoult, comme « directeur » de la communication. Celui-ci a dû s'expliquer devant la Justice pour violence envers sa femme. Il ira jusqu'à reconnaître les faits tout en les nuanciant. C'est vrai, dira-t-il, je l'ai insultée, traitée de salope, mais je ne l'ai jamais frappée [sic]...

En 1997, Patricia Chapelotte rejoint Leaders et opinions, une filiale de Havas comme « directeur » conseil.

En 2002, on la retrouve « conseiller » pour la communication auprès du ministre de la Justice, Dominique Perben ; lui aussi a eu quelques démêlés avec la Justice!

En 2004, elle crée Alberta Conseil et intervient auprès de dirigeants d'entreprises, de présidents d'organisations professionnelles et de responsables politiques français et étrangers.

Des femmes... comme des hommes

En 2010, elle crée Génération femmes d'influence, un club qui rassemble des créatrices d'entreprises et des femmes *tops managers*, des femmes qui partagent le goût de l'action et de l'envie d'entreprendre (dit autrement, des femmes qui ont des couilles) en

pratiquant l'exploitation et méprisant leurs semblables... Il est évident que ce club exclut les femmes travailleuses, celles qui créent les richesses, les femmes mères de famille, les femmes qui n'ont pas un compte en banque bien garni. Des femmes qui sont juste bonnes à leur permettre de faire du profit et à les enrichir.

C'est ainsi qu'elle est membre du conseil d'administration du mouvement patronal ETHIC (Entreprises de taille humaine indépendantes et de croissance), du Rotary de Paris, de l'association Marianne « Tout le monde contre le cancer »...

Le prix de la Femme d'influence

En 2014, elle lance le prix de la Femme d'influence.

C'est dans ce cadre que la 5^e édition s'est tenue le 17 décembre 2018 au palais Brongniart et a décerné à Muriel Pénicaud, ministre du Travail du gouvernement Édouard Philippe, et sous la présidence de Jupiter Macron, le prix de la Femme d'influence politique.

Décidément cette Patricia Chapelotte a une prédisposition à fréquenter les personnes qui ont eu des démêlés avec la Justice. Elle va même jusqu'à pousser le vice à les récompenser. Ainsi en est-il pour Muriel Pénicaud¹... Concrètement, ce prix lui va bien dans la mesure où, pour réaliser cette forfaiture, elle a dû user de toute son influence. Quelle femme! Son dévouement pour Macron a été récompensé puisqu'elle se retrouve ministre du Travail! Et gageons qu'elle ne sera pas inquiétée par la Justice...

Dans le temps, le grand-père Justhom disait: « *Il y a quelque chose de pourri dans notre République* ». Aujourd'hui, son petit-fils ajoute: « *Tout est pourri dans cette République* ».

Justhom

1. C'est vrai que dans l'affaire Business France, dont elle était directrice, elle avait organisé à Las Vegas, le 7 janvier 2016, la soirée de Macron, alors ministre des Finances.

Elle était également présente à ce grand raout destiné à soulever des fonds auprès des patrons des start-up pour la future campagne électorale de Macron.

Ce voyage et les agapes n'étaient pas gratuits.

L'agence Havas a empoché la bagatelle de 289 000 €, plus 45 000 de frais d'hôtel (hors taxes), payés par les fonds publics.

Muriel Pénicaud est donc accusée de favoritisme car elle n'a pas lancé l'appel d'offres obligatoire...



COMBATS DES FEMMES

Hidjab de running

«*Décathlon renonce à vendre son "hidjab de running"*» (*Le Monde*, 28 fév. 2019) : Est-ce un combat gagné pour et par les femmes? Non.

Ce n'est pas sous les coups de boutoir des féministes que Décathlon a reculé, mais sous les coups des abonnés de Twitter, violents et grossiers (comme d'habitude), avec ce genre de phrase :

«*Vous contribuez à l'invasion islamiste, vous finirez avec cette racaille dans les fours en Pologne...*» «*Décathlon renie les valeurs de notre civilisation, etc.*»

Pas joli joli, pas féministe du tout, plutôt chauviniste grossier. Ceci est confirmé dans d'autres articles : c'est une partie de la droite et de l'extrême droite qui s'est insurgée.

Selon Agnès Buzyn, un tel produit n'est pas interdit par la loi, mais qu'il présente «*une vision de la femme qu'elle ne partage pas...*».

Une députée de LRM aurait dit que le sport émancipe et ne soumet pas...

Ce sont des stéréotypes.

Le vrai problème est que le sport français de haut niveau, même s'il s'est ouvert aux femmes vers la fin du XX^e siècle, ne permet à celles-ci de représenter que 36% des sportifs de haut niveau.

Le sport français maintient encore largement les femmes dans le refus de l'émancipation de leur corps.

On a vu à Bahreïn des sportives de haut niveau, avec un hidjab, courir et gagner. On ne supprime pas ce qu'on croit être un mal par une interdiction de vêtement.

Combat pour les droits des femmes, et pour tous

La féministe Loujain Al Hathloul, qui a appelé à pétitionner en Arabie en 2016 pour l'abrogation du tutorat masculin, a été arrêtée, emprisonnée; elle aurait subi quantité de sévices. Un appel a été lancé à Macron pour qu'il la fasse relâcher. En effet, pour des raisons politiques, il était intervenu, pour faire exfiltrer vers la France Saad Hariri retenu contre son gré en Arabie en novembre 2017. Il n'a pas répondu à cette demande. Macron a mieux à faire en vendant des armes à l'Arabie Saoudite.

Le tutorat masculin est la première question gravissime, concernant les femmes, dans tous les pays du Moyen-Orient jusqu'à l'Afghanistan. Mais cette question s'inscrit dans l'égalité des droits pour tous. Refuser de s'adresser à la population et à l'État, c'est laisser faire.

Ce combat avait été ouvert par le jeune Raïf Badawi, condamné à 1 000 coups de fouet et dix ans de prison par l'Arabie. Il avait écrit que «*musulmans, juifs, chrétiens et athées étaient tous égaux*». Suite à une campagne internationale, le Canada lui a accordé l'asile, mais pour le moment, il est toujours en taule en Arabie.

Le mouvement féministe international doit approfondir son combat sur des problèmes de fond tels que ceux-là.

Droits des femmes et droits des peuples

La loi sur le statut personnel n'a pas évolué depuis 1996 et laisse les femmes palestiniennes largement sous la tutelle des hommes. Le combat pour les droits égaux entre hommes et femmes en Palestine est de fait mis au second plan dans la situation politique que subit la Palestine de la part d'Israël. Les Palestiniens constituent une sous-humanité dans la mentalité et le droit israélien, et dans la réalité vécue au jour le jour.

Pourtant la revendication des «droits égaux entre Palestiniens et Israéliens» est portée aujourd'hui par Diana Buttu, ex-conseillère d'Abbas, qui, dans la pire des situations, réclame «*un État unique égalitaire*». Cette femme féministe et combattante politique voit à terme l'État d'Israël se déliter dans une corruption qui touche toute la classe politique qui accepte le mafieux Nétanyahou à la tête de l'État.

La revendication des droits égaux était apparue en filigrane, exprimée par des femmes palestiniennes et israéliennes dans un documentaire d'Amos Gitai, *À l'ouest du Jourdain*, en octobre 2017. Ces femmes, qui avaient subi les mêmes souffrances dans la guerre civile larvée, avaient décidé de parler et d'agir ensemble pour l'avenir. Les droits égaux leur paraissaient la seule issue.

Cette revendication est largement muselée par tous les camps en présence, parce qu'elle ouvre non seulement la voie à l'émancipation des peuples, mais en même temps à celle des femmes.

A.--M. C.



Brèves... d'ailleurs

CASSE-RÔLES

**CANARD
GRATINÉ !**

Sans complaisance et
sans éviter les sujets
qui fâchent !

L'aisé mot de Kiol



GPA

Le Kirghizistan est en train de devenir une destination de plus en plus prisée par les clients potentiels de GPA. Comme partout (Russie, Inde, Ukraine, Grèce, Mexique, etc.), des clients américains débarquent. On peut se demander pourquoi, étant donné que la GPA est légale dans plusieurs États des États-Unis. Pourquoi quitter son pays et aller commander un enfant à l'autre bout de la planète ? Peut-être parce que, comme en Inde, l'exploitation des femmes ne pose problème à personne, et leurs droits encore moins.

Sheela Saravanan avait montré, dans son livre sur le bio-marché transnational de la GPA en Inde, que les principales conditions qui y ont favorisé le développement de ce marché étaient : l'existence de très bonnes compétences et technologies médicales, une législation favorable au marché (c'est-à-dire aux commanditaires), ainsi qu'une pauvreté structurelle durable et des inégalités entre les femmes et les hommes amenant les femmes à mettre à disposition d'autrui leurs capacités reproductives. (La suite sur le blog de Christine Delphy, 22 déc. 2018)

Coalition internationale
pour l'abolition de la maternité
de substitution :
<http://abolition-ms.org>

Un animateur argentin misogyne condamné

L'animateur de radio argentin « Baby Etchecopar », inculpé pour discrimination et violence de genre dans ses programmes, a été condamné, en décembre 2018, à recevoir des féministes pendant son émission et à leur céder le micro, dix minutes par semaine, pendant cinq mois à partir de mars.

Le journaliste n'aura par le droit d'interrompre ni de critiquer les féministes pendant qu'elles parlent, ni non plus après leurs interventions. Il devra en outre se garder de propos offensants contre les femmes et faire un don de 15 000 € à l'association Caritas (*Le Monde*, 24 déc. 2018).

Rodja Felat

La commandante des forces démocratiques syriennes est une militante pour les droits des femmes, de toutes les femmes.

Ses talents de meneuse et son sens de la stratégie militaire ne sont pas les seuls éléments qui font qu'elle est reconnue comme une combattante, c'est une militante féministe. Elle dit être une grande admiratrice de Rosa Luxembourg et de l'activiste kurde Leylî Qasim, pendue à 22 ans pour avoir tenté d'assassiner Saddam Hussein, et de Sakine Cansiz, une des fondatrices du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), assassinée à Paris en 2003.

Au plan militaire...

C'est elle qui a dirigé « Colère de l'Euphrate », qui commandait les opérations militaires sur la ville de Raqqa, en Syrie, à la tête de 10 000 combattant·es. La ville a été libérée après avoir servi, des mois durant, de base arrière aux djihadistes. Ils en avaient fait la capitale « califat » de l'EI (État islamiste).

... mais pas que

Le féminisme est au cœur de son projet et du projet kurde. La parité stricte est imposée dans toutes les institutions civiles qui sont mises en place depuis 2012.

Au sein des forces armées également, les femmes ont toute leur place.

Dans chaque ville libérée, est installé un conseil civil pour réorganiser la société et la vie des habitants (es), afin de rouvrir les écoles...

Chaque ville libérée est rendue au peuple pour qu'il l'administre lui-même.

Une attention particulière est portée aux femmes, qui ont payé un lourd tribut et qui continuent... Les Yézidi·es, mais aussi les femmes arabes, ont été réduites sous le joug des djihadistes à l'état d'esclaves sexuelles.

La lutte pour le droit des femmes passe aussi par la lutte de toutes les femmes, y compris les femmes occidentales qui depuis longtemps subissent le joug du système capitaliste qui ne cesse de les considérer comme des objets. Seulement, dit-elle : « *Ces objets sont parfaitement capables de conduire les hommes à la victoire.* »

Dans l'armée, « *nous sommes souvent regardées avec condescendance, mais les combattantes en réalité effectuent les mêmes tâches que leurs pairs masculins.* »

L'engagement des femmes kurdes dans les combats, qui a abouti à la chute des bastions islamistes en Irak et en Syrie, a été déterminant. Pour lutter contre Daech, ces guerrières ont utilisé les moyens militaires en s'impliquant directement sur le terrain mais aussi en montant des unités entièrement féminines comme YJA (organisation militaire féministe kurde) aux côtés des forces arabes et de la coalition alliée.

◆
Depuis le 3 avril, le sultanat de Brunei décide de mettre en route la charia pour tous, même les non-musulmans, loi qui n'était plus utilisée depuis 1957... Ceci malgré les demandes internationales de surseoir à cette décision.

◆
Une maire noire, démocrate et lesbienne, Lori Lightfoot, a été élue le 2 avril à Chicago avec 74% des voix de 32% de participants au vote!

Sa femme, blanche, et leur fille de 11 ans étaient présentes. L'élection des maires n'attire pas les foules aux USA...

LE MASSACRE ORDINAIRE

France : le nombre de femmes tuées par leurs conjoints en 2019

Alors que deux marches blanches ont été organisées en Corse en hommage à une jeune femme abattue à son domicile par son ex-conjoint, un nouveau décompte porte à trente le nombre de femmes tuées depuis le début de l'année en France dans ces mêmes conditions [janvier-février].

Effectué par les bénévoles de la page Facebook «Féminicides par compagnons ou ex», ce décompte fait ressortir une nette accélération du phénomène de féminicide, qui est passé d'une femme tous les trois jours à pratiquement une tous les deux jours.

À la même époque l'année dernière, 18 féminicides conjugaux étaient listés, indiquent les bénévoles de ce groupe, qui épluchent chaque jour, depuis 2016, les journaux régionaux et nationaux pour répertorier les meurtres conjugaux, et les relayer sur leur page, le but étant, pour elles, de rendre le fléau plus visible.

«*La banalisation des féminicides, trop souvent relégués à la rubrique des faits divers ou transformés injustement en "dramas de la séparation" et autres "crimes passionnels", entrave sans doute la pleine compréhension des mécanismes sociétaux à l'œuvre*», a indiqué à ce propos une militante associative, citée par le journal *Libération*.

Ce décompte, a-t-elle dit, permet au moins de rendre hommage aux 239 victimes répertoriées depuis le 1^{er} janvier 2017, et de redonner leurs prénoms, leur profession et leur lieu de vie.

Selon une étude publiée par le quotidien, dans près de la moitié des cas (44,5%) les auteurs tuent leur compagne au moment d'une séparation.

Les bénévoles du groupe «Féminicides par compagnons ou ex» avaient déjà relevé des accélérations du phénomène avant les fêtes de fin d'année ou en été, mais une telle hausse en début d'année est jugée, pour elles, moins habituelle.

En septembre dernier, près de 90 personnalités du monde de la culture, des médias et du sport en France avaient déploré la mort, l'année précédente, de 123 femmes suite à des violences conjugales.

«*Tous les trois jours, une femme meurt sous les coups de son conjoint ou de son ancien conjoint*», s'était alarmée alors la comédienne française Muriel Robin, rejointe par 87 personnalités – acteurs, chanteurs, animateurs de télévision, sportifs, etc. –, dans une tribune publiée sur les colonnes du *Journal du Dimanche* (JDD). Les signataires de la tribune avaient attiré l'attention, dans ce même cadre, sur le fait que pas moins de 225 000 autres femmes avaient été victimes, en 2017, de violences conjugales.

À travers cette initiative, les 88 personnalités entendaient interpellé les autorités et l'opinion publique afin que les victimes de violences conjugales «*ne meurent plus dans l'indifférence totale*» et que celles encore vivantes aient la vie sauve.

S. L. (avec MAP), lesiteinfo, 9 mars 2019

Le patriarcat se porte bien

On peut douter que l'actuelle secrétaire d'État à l'égalité entre les femmes et les hommes, M^{me} Marlène Schiappa – groupie de «son» président Macron –, fasse évoluer la cause des femmes...

Le terme «Féminicide» ne figure pas dans le Code pénal, ni dans l'Encyclopédie française; depuis 2015, il trouve une petite place dans le Petit Robert qui le définit comme «le meurtre d'une femme, d'une fille en raison de son sexe».

Ce crime est pourtant reconnu par plusieurs pays d'Amérique latine mais également européens comme l'Espagne qui, en 2004, a adopté une loi qui renforce les sanctions contre la violence faites aux femmes; en 2013, c'est l'Italie qui a voté une loi visant à lutter contre le féminicide.

En 2014, un rapport de la Commission des droits des femmes au Parlement européen appelait les États membres à qualifier juridiquement de «féminicide» tout meurtre de femme fondé sur le genre et à élaborer un cadre juridique visant à éradiquer ce phénomène.

En France, l'expression «féminicide» a été officiellement actée, en 2014, dans le vocabulaire du droit des sciences humaines, mais pas en tant que telle dans le Code pénal.

Dans un rapport de 2016, la Commission nationale consultative des droits de l'Homme estimait qu'il n'était «*pas opportun de conférer un caractère juridique*» au féminicide, tout en recommandant «*l'usage du terme à la fois sur la scène internationale dans le langage diplomatique français, mais aussi dans le vocabulaire courant, en particulier dans les médias*». Comment appeler ce langage... ?

On peut douter que l'actuelle secrétaire d'État à l'égalité entre les femmes et les hommes soit un jour à l'initiative de la reconnaissance du féminicide, meurtres actuellement et toujours relégués au rang des faits divers...

J. S.



« QUAND JE VEUX, SI JE VEUX ! »

Après sa sélection dans plusieurs festivals, le film documentaire de Susana Arbizu, Henri Belin, Nicolas Drouet et Mickaël Foucault, « Quand je veux, si je veux », est sorti en salles le 13 mars 2019 dans le cadre des événements accompagnant la Journée internationale des droits des femmes.



◆
Il faudrait aussi
se taire,
se cacher...
◆

Quatre réalisatrices et réalisateurs se sont associées pour recueillir le témoignage d'une douzaine de femmes qui ont avorté. Elles sont toutes différentes dans leur parcours de vie: elles ont avorté jeunes ou un peu plus âgées, avec parfois déjà des enfants; elles vivent avec des modes culturels propres à chacune d'elles. Nous n'en saurons guère plus. Elles nous font penser à celles qui disent: «J'ai avorté. Merci. Je vais bien.» Elles disent tout simplement: «Je ne veux pas d'enfant», sans honte, sans culpabilité.

Le droit à l'avortement, chèrement acquis en 1975 en France, après de larges mobilisations, des pratiques illégales sous les feux des photographes et cameramans, des engagements politiques et sociaux forts, est devenu un acte sécurisé dans l'expérience des femmes. Face à la caméra, dans des jardins publics, les femmes livrent leur réalité intime, chacune à sa façon.

De temps à autre sont insérés des sons et des images d'archives des combats des années 1970 pour le droit à l'avortement, archives de Catherine Deudon. Ces respirations donnent encore plus de

force aux propos de ces femmes. L'avortement devient ainsi un sujet en tant que tel! Les luttes d'hier allument ainsi des petites lumières faisant le lien avec les générations précédentes combattantes.

Pourtant, persistent des problèmes: manque d'information, fermeture définitive ou temporaire (l'été) de centres d'IVG, limitation du délai légal en France entraînant encore des départs vers d'autres pays plus conciliants, difficultés persistantes pour les femmes en exil, beaucoup de mineures enceintes et désemparées.

Car il faudrait aussi se taire, se cacher. Là apparaissent des paroles sereines et fortes affirmant choix et désir. La maternité n'est pas une obligation! Propos féministe s'il en est, qu'il faut toujours et encore réaffirmer.

« Dans la lignée de celles qui se sont battues pour l'obtention du droit d'avorter, Lola, Magali, Sigrid... posent des mots pour elles et pour les autres. Une parole indispensable pour continuer à défendre ce droit sans cesse menacé. »

H. H.
co-animatrice de l'émission Femmes libres
sur Radio libertaire

Quand je veux, si je veux! (Documentaire, France, 2019, 1 h 13). Sélection de Festivals ayant accueilli le documentaire: Festival international du documentaire et des droits de l'Homme (juillet 2018, Sucre, Bolivie); Escales documentaires de La Rochelle (nov. 2018); Festival intergalactique de l'Image alternative de Brest (déc. 2018).

À travers ce film, nous avons voulu revenir, avec nos coréalisateurs, sur le fait que la loi autorisant l'IVG en France est, depuis 1975, toujours frappée d'un tabou. Bien qu'une femme sur trois vive cette expérience au cours de sa vie, le sujet de l'IVG reste relégué à la sphère de l'intime: on n'en parle pas. Car pour bien des raisons, beaucoup de femmes vivent l'avortement comme une honte. Parce que cette pratique se démarque de l'injonction à la maternité qui pèse sur elles, et parce qu'on leur fait porter la responsabilité d'un prétendu défaut de contraception... comme si elles étaient les seules à devoir l'envisager!

Encore aujourd'hui, bon nombre de discours – même parmi les professionnels de santé – font culpabiliser les femmes sur ce sujet. Ce documentaire s'est construit

en réaction à tout cela. Nous voulions que cette parole puisse enfin sortir de l'intime et la projeter dans l'espace public, filmer en quelque sorte son devenir politique, afin de dédramatiser cette expérience.

Nous avons ainsi évité de faire intervenir des professionnels de santé, car cela hiérarchise la parole, ce que nous ne voulions pas. Nous avons cherché à réaliser un film «choral», qui puisse servir à d'autres femmes. C'est aussi pour cela que nous avons imaginé un film de «cinéma»: pour qu'il soit projeté en salles dans le cadre d'une expérience collective où les spectateurs se retrouvent côte à côte, dans une forme d'être ensemble, partageant regard et écoute sur cette question qui nous concerne toutes et tous.

Nous avons aussi pris conscience que pour nous-mêmes, l'IVG, sans ce film,

serait restée cantonnée à une expérience individuelle, vécue dans la solitude et qui n'aurait jamais pu se résoudre dans l'espace de notre intimité. C'est en écoutant ces femmes, en nous plongeant dans l'histoire de cette lutte, que nos propres expériences d'avortement ont pris du sens et ont forgé, *a posteriori*, cette expérience intime, en l'inscrivant dans une perspective historique qui rejoint d'autres questions féministes et sociales.

Avec ce film, nous réinvestissons l'idée que l'être humain se pense et façonne le monde dans lequel il vit. Ce qu'il reste encore et toujours à créer, c'est l'espace et le temps dans lesquels faire vivre les questions qui nous animent.

C'est pour cela que nous faisons ce film, des films.

Susana Arbizu & Henri Belin

POLOGNE



Ils ont roulé toute la nuit. Ils sont épuisés. Ils ne se parlent pas. Ils sont arrivés au port de Szczecin à l'aube. Une heure plus tard, après avoir traversé la frontière, ils sont arrivés dans la petite ville allemande de Prenzlau. Le mari a garé la voiture devant l'hôpital. Il a accompagné Agnieszka à sa chambre. Ils ont laissé leurs deux filles à la maison.

J'ai rencontré Agnieszka quelques heures plus tard, après son opération. Cette petite brune aux traits fins et tirés par la fatigue parlait avec soulagement, mais a préféré garder l'anonymat. «*J'ai déjà deux filles. On n'a pas les moyens d'avoir un autre enfant. Je ne voulais pas voir un médecin en Pologne de peur du qu'en-dira-t-on. J'ai passé l'Internet au peigne fin. J'ai aussi demandé aux copines. Quelqu'un m'a finalement indiqué cette clinique en Allemagne.*» Deux autres Polonaises sont venues pour avorter ce jour-là. L'avortement en Pologne est en effet quasiment interdit. Selon un accord passé entre l'Église catholique et l'État polonais en 1993, l'interruption de grossesse n'est possible que dans le cas de viol ou d'inceste, d'une malformation irrémédiable du fœtus ou si la vie de la femme enceinte est en danger.

Depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs du Droit et Justice, les Polonaises ont dû descendre dans la rue plusieurs fois pour défendre cette loi sur l'avortement, déjà une des plus restrictives d'Europe (avec Malte). Devant l'ampleur du mouvement, les conservateurs ont dû retoquer les propositions de loi d'interdire complètement l'avortement, mais les Polonaises vivent tous les jours les pressions et le blâme si elles décident d'interrompre une grossesse non souhaitée.

«*C'est terrible ce que fait le gouvernement. C'est terrifiant cette volonté de contrôler nos consciences, nos corps, nos décisions*», glisse Agnieszka. Ce n'est pas pour rien qu'Agnieszka a préféré la clinique flamboyante neuve allemande aux médecins de Poznan, sa ville natale. Le gynécologue pratiquant les IVG est... polonais, ainsi que la plupart des infirmières. En Allemagne, l'intervention est totalement légale. Le docteur Janusz Rudzinski y officie depuis plus de vingt ans. Il discute beaucoup avec ses patientes, pour les rassurer : «*Elles me parlent de leurs peurs. Elles me disent qu'elles appréhendent d'être pointées du doigt dans leur pays. Elles ont peur que quelqu'un de leur entourage apprenne ce qu'elles ont fait. La question qui revient le plus souvent est de savoir si leur gynécologue peut se rendre compte a posteriori qu'elles ont effectué une IVG. Celles qui viennent du sud*

de la Pologne, des régions très catholiques, craignent surtout leur prêtre, ne veulent pas qu'il soit mis au courant.» Janusz Rudzinski a commencé à pratiquer dans les années 70 et bientôt prendra sa retraite. Il n'a pas trouvé de remplaçant polonais.

Même la très libérale Agnieszka ainsi que son mari ont décidé de ne pas parler de leur voyage en Allemagne ni à la famille ni aux amis. Ces avortements à l'étranger deviennent la monnaie courante actuellement en Pologne. Les organisations féministes estiment à 100 000 le nombre de Polonaises qui passent la frontière pour se faire avorter. Elles vont en Slovaquie, République tchèque ou l'Allemagne où l'avortement est légal. En Slovaquie, l'intervention coûte 250 euros en moyenne, 300 en République tchèque et 500 en Allemagne.

Il y a encore peu, beaucoup de Polonaises se tournaient vers l'underground clandestin dans leur propre pays. Ewa Kalata a vécu cette expérience traumatisante d'un avortement clandestin. La jeune femme accepte de témoigner sous son vrai nom. Cette jeune reporter se décide à me rencontrer à Varsovie, dans un appartement, plutôt que dans un bar, loin des regards inquisiteurs des opposants à l'avortement. Une amie médecin lui a prescrit des médicaments pour provoquer une fausse couche, qui a mal tourné. «*Cette médecin m'a prévenue que j'allais saigner, mais je ne m'attendais pas à cette hémorragie. Il a fallu que j'aille aux urgences. Mais je ne voulais pas dire aux médecins que c'était moi qui avais déclenché la fausse couche. Ma médecin avait beau m'assurer que personne ne pouvait prouver que c'était un avortement, j'avais peur.*» Il y a encore quelques années, ces avortements clandestins étaient monnaie courante. Les journaux

étaient pleins de petites annonces publiées par des gynécologues compréhensifs : «*Gynécologie large spectre de soins*» «*Gynécologue full service*», ces petites périphrases ne trompaient personne. Et ce genre de pratiques, même si elles coûtaient cher (entre 700 et 1 000 €, soit 2,5 fois le SMIC polonais), étaient sans danger pour les médecins. Aujourd'hui cela a changé. Les personnes qui pratiquent l'avortement risquent d'être rayées de l'ordre des médecins et même des peines de prison. Cette menace, autrefois virtuelle, n'est plus lettre morte. Le procureur a demandé deux ans de prison pour un couple de Lublin accusé de faire venir de l'étranger des médicaments provoquant les fausses couches. Commentaire de Krystyna Kacpura, directrice du Planning familial de Varsovie : «*Aujourd'hui les avortements clandestins sont beaucoup moins populaires qu'au moment de l'introduction de la loi de 1993 sur l'avortement. Les médecins ont peur. Ils prennent plus de risques, donc les prix se sont envolés. Les femmes ne veulent pas essayer la possibilité d'une descente policière. Elles ont peur de faire quelque chose d'illégal. Souvent, elles ne savent pas qu'elles ne peuvent pas être poursuivies.*»

La situation ne risque pas de changer, au moins jusqu'aux élections législatives de l'automne. Le parti conservateur, aidé par l'aile la plus ultra-conservatrice de l'Église est toujours donné gagnant... Et, symbole de ce nouveau pouvoir, devant le siège du parti Droit et Justice à Varsovie, un camion anti-avortement stationne tous les jours avec des photos géantes de fœtus ensanglantés... Alors les Polonaises s'organisent comme elles peuvent. Les organisations féministes ont mis en place un Livre noir des noms médecins-gynécologues à éviter. Les Marches noires qui ont vu des centaines des milliers de personnes descendre dans la rue en faveur de l'avortement ont redonné espoir à beaucoup de monde. Un changement est perceptible : les féministes elles-mêmes évitaient la question de l'avortement jusque-là. Maintenant, c'est devenu un des slogans les plus rassembleurs. Il faudra vérifier ce changement dans les urnes en novembre prochain.

Maya Szymanowska

(suite de la p. 3)

Reste que trois autres dispositions ont été validées...

1. D'une part, interdiction de dissimuler son visage: rappelons qu'en 2009 avait été introduite dans le Code pénal une nouvelle contravention, celle consistant à dissimuler délibérément son visage en cours de manifestation de nature politique ou sociale. Désormais, on en rajoute une couche en transformant la contravention en délit (soit 1 an de prison et 15 000 euros d'amende encourus) et en étendant son domaine d'application (dans la manif, mais aussi «à l'issue» et «aux abords immédiats»). Les gaz lacrymos n'ont pas fini de nous faire pleurer...;

2. D'autre part, fouille des bagages et des véhicules par les services de police à proximité des manifestations dans le but de rechercher des armes ou des armes par destination, avec le risque avéré de se retrouver en garde à vue pour la possession d'une boîte à outils (pas de problème pour les femmes, étant bien connu qu'elles sont nulles en bricolage);

3. Enfin, en cas de casse, il est prévu un moyen supplémentaire de pression: les sanctions financières. Même en l'absence de condamnation pénale (le juge judiciaire éventuellement saisi ayant considéré que les faits incriminés ne sont pas caractérisés), un recours devant les juridictions civiles sera possible contre toute personne susceptible d'avoir commis des dégradations.

Pensant sans doute que ces mesures ne seront pas suffisantes pour se faire aimer de sa population en jaune, le Premier ministre a annoncé le 19 mars dernier une nouvelle batterie de dispositions légales: création d'unités anti-casseurs de la police hautement mobiles lors des manifestations, décentralisation du commandement de police en région parisienne pour favoriser des initiatives de maintien de l'ordre autonomes afin de frapper plus vite et... plus fort, ce qui permettra accessoirement d'épuiser le stock d'armes de mutilation massive, et enfin augmentation de l'amende prévue pour participation à une manifestation interdite (de 38 à 135 euros), voire interdiction définitive de défilé ou se rassembler dans certaines zones (avenue des Champs-Élysées, le Capitole à Toulouse, liste non exhaustive).

Comme le souligne l'Union syndicale Solidaires dans un communiqué du 12 mars dernier, ces lois de circonstance, prises sans distance «sont des outils d'un gouvernement qui ne veut plus voir de personnes dans la rue pour contester ses choix politiques. Elles font le lit d'une future dictature».

Michèle Gay

1. Le terme «casseurs» est impropre, car il faudrait s'entendre sur qui casse quoi (le Fouquet's ou les services publics ?).

MORT·E·S DE LA RUE

Promesses non tenues par les gouvernements successifs: zéro SDF, plus une seule personne ne dormira dans la rue... mais, pire, elles meurent dans la rue !



L'année dernière *Casse-Rôles* avait interviewé Marie-Christine, bénévole de l'association «Les morts de la rue».

Nous sommes allés cette année au rassemblement organisé en hommage aux 566 morts de la rue en 2018, organisé dans le square Villemin près de la gare de l'Est. Un chemin de fleurs symbolisant chacune de ces personnes, dont on ignore parfois les noms, serpentait dans les allées du jardin. Il fallait le parcourir pour arriver au kiosque où étaient affichés, faire-part douloureux, les noms des morts.

Nous publions le texte distribué à cette occasion par l'association et complétant la liste faire-part des morts de l'année.

Durant les trois derniers mois avant son décès chacune de ces personnes (SDF) a vécu majoritairement dans des lieux non faits pour l'habitation ou en centre d'hébergement d'urgence ou temporaire.

Elles sont mortes sur la voie publique, dans des abris de fortune tels qu'un parking, une cage d'escaliers, une cabane de chantier ou dans le métro, mais aussi en lieu de soins ou en structure d'hébergement.



Elles avaient 48 ans en moyenne. 516 hommes, 50 femmes, 13 mineurs, dont 6 avaient moins de 5 ans, 2 de 5 à 9 ans, 6 de 15 à 18 ans.

Et, en 2019, ça continue: au moment où nous finalisons le faire-part, fin février 2019, nous avons appris 80 décès et la liste n'est pas exhaustive, les décès sont beaucoup plus nombreux. Merci de nous signaler les décès que vous apprendriez.

Collectif les Morts de la Rue

ÉLISE OTTESEN-JENSEN

Une femme remarquable

Élise, née en 1886 en Norvège, était fille de pasteur, et 17^e d'une famille de 18 enfants : au début du xx^e siècle, contraception et avortement sont hors-la-loi et quand sa petite sœur, enceinte hors mariage, sera contrainte par le père d'aller accoucher au Danemark et d'y abandonner son enfant, Élise fera du combat pour l'émancipation sexuelle des femmes « son combat jusqu'au bout du monde, jusqu'au bout de sa vie ».

Elle veut devenir dentiste, mais une explosion dans le laboratoire de la faculté qu'elle fréquente lui ôte l'usage de ses pouces. « *Faute d'arracher des dents ses mains amputées écriront* » ; on lui offre une place de rédactrice au sein du magazine de gauche *Ny Tid* (Les Temps nouveaux)... Fin 1912, Élise Ottesen ose ce que des dizaines de milliers de femmes feront un siècle plus tard : elle dénonce les caresses déplacées de son patron sur les employées ; elle démissionne et continue de signer des articles dans des journaux anarchistes.

Tombée amoureuse de l'anarcho-syndicaliste et militant pacifiste Albert Jensen, elle le suit en Suède lorsqu'il est expulsé de Norvège. Elle organise des clubs de discussion pour les ouvrières et les domestiques, leur lit des pamphlets sur l'émancipation féminine, les encourage à s'organiser en syndicats... Sans grand succès, car ce qui préoccupe ces femmes c'est de savoir « *pourquoi les riches ont-elles moins d'enfants que nous ?* ». Avant la lutte des classes vient la question sexuelle.

Alors, pour ces femmes, elle va vulgariser ses lectures dans les pages féminines du *Travailleuse*, journal libertaire suédois et devenir « la dame du sexe ».

Les familles nombreuses sont la norme et provoquent la mort de centaines de jeunes femmes, dont l'une de ses sœurs, par avortement clandestin. Elle milite donc pour l'avortement libre et le contrôle des naissances grâce aux moyens contraceptifs comme le diaphragme. « *Elle part seule à travers la Suède bien décidée à fournir aux plus pauvres les droits que les riches*



Élise Ottesen-Jensen
(1886-1973)

obtiennent en cachette. Dans les cafés et les maisons du peuple, elle réunit les ouvrières et les paysannes épuisées par leurs multiples accouchements. Là, elle leur raconte d'une voix vibrante des histoires dramatiques de grossesses meurtrières et d'enfants condamnés par les maladies et la misère.

En 1933, elle fonde la Fédération pour l'éducation sexuelle. Illégalement, elle pose plus de 1 800 diaphragmes et apporte une véritable information sexuelle aux femmes. Son activité clandestine en Suède la fait reconnaître dans le monde médical qui l'invite à s'exprimer partout dans le monde. Elle contribue à l'abolition de la loi interdisant en Suède les moyens contraceptifs (en 1937) ; grâce à elle et à

la mobilisation qu'elle soulève, un manuel scolaire sera publié en 1945 : le sexe en dehors du mariage n'est plus condamné et sont évoqués les contraceptifs et l'avortement. Elle participera, en 1953, à la naissance de la Fédération internationale des Plannings familiaux à Stockholm.

« Son regard brillant, ses grands gestes tranchent avec la froideur clinique de ses amis néomalthusiens, qui avouent la trouver parfois "insupportablement sentimentale". Eux parlent hygiène et régulation des naissances, pendant qu'elle invoque "l'amour, le plaisir sexuel et la tendresse", convaincue qu'une femme qui n'a pas peur d'être enceinte atteint plus facilement l'orgasme. Son surnom ? L'Apôtre de l'amour. »

Elle est l'auteure de plusieurs livres : *Bébés non désirés*, *Victimes des lois sexuelles*, où elle décrit les ravages des avortements clandestins, et de brochures : *Le Plus Grand Miracle de la vie* et *Dites la vérité aux enfants*, dans laquelle elle encourage parents et enseignants à expliquer la procréation aux enfants !

« Je rêve du jour où chaque enfant né sera le bienvenu, où hommes et femmes seront égaux et vivront leur sexualité dans la passion, le plaisir et la tendresse. »

Annie & Alain

(d'après l'article d'Élise Racque,
Télérama, 3 janvier 2019)

Les femmes troubadours ou trobairitz

Tout le monde a entendu parler des troubadours occitans, souvent sans en pouvoir nommer un seul (ils furent plus de 400 aux XII^e et XIII^e siècles), et sans avoir lu un seul de leurs poèmes.

Trobar signifie composer des « tropes »; en réalité écrire des poèmes profanes.

Les trobadors n'exécutaient pas forcément leurs œuvres; ils avaient des interprètes ou joglars. On leur doit cette révolution que fut, dans la relation amoureuse entre l'homme et la femme, l'amour courtois ou fin'amors (l'amour noble)...



Cette conception nouvelle introduit une déférence envers les femmes, un culte à la « dame » du cœur; où l'amour n'est pas forcément platonique, idéalisé et source d'élévation, mais n'exclut pas le lien charnel. Elle est en rupture avec la misogynie dominante, héritage de la vision chrétienne (Ève, la femme, est une pécheresse, source du mal, vilipendée). Et la Vierge, non souillée, « immaculée », est celle qui enfante un nouveau-né, pur lui aussi et divin, promis à un avenir messianique.

Dans la fin'amors, il y a un contenu chevaleresque qui a à voir avec la société médiévale gérée par des liens de vassalité (suzerain et vassaux). Le trobador, généralement d'origine modeste, dépendait de la cour d'un seigneur et, par nécessité bien comprise, se devait de louer l'épouse de ce dernier; dont il pouvait s'éprendre ou devenir trop intime. Dans ce cas, le seigneur sévissait. Bernat de Ventadorn, fils de fournière qui chauffait le four du château corrézien, fut ainsi chassé sans tambour ni trompette.

La « dame », courtisée et flattée par son amador, y trouvait prestige et satisfaction personnelle, fixant elle-même les limites à ne pas transgresser; libre d'accepter ou de refuser des avances. D'un rang supérieur, son intérêt et sa protection procuraient à son amador une reconnaissance et une véritable ascension sociale. Liberté, y compris de disposer de son corps, et égalité entre les sexes fraient leur chemin à travers la lyrique troubadouresque.

Cela concernait certes une frange très étroite de la société; c'était un ferment qui ne pouvait faire basculer les choses, mais ce fut un ferment quand même. Les lettrés étant une poignée capable de créer et d'apprécier cet élément culturel, la masse populaire et paysanne demeurait asservie et prolétarisée.

La « dame » était appelée *midons* (mon maître); curieuse désignation anonyme, à l'allure d'une masculinité linguistique, qui transfère symboliquement à la femme une importance sociale traditionnelle dévolue à l'homme, au « mâle ».

Il faut dire qu'à cette époque où quatre croisades (entre 1146 et 1217) furent déclenchées contre l'Islam, des centaines de milliers d'hommes, issus surtout des terres occitanes, partirent vers la Palestine pour guerroyer; et beaucoup n'en revinrent pas. Leurs épouses se trouvèrent responsables des fiefs, dans l'attente d'une prise en charge par un fils aîné. Cette prise de responsabilité civile, sociale et politique n'est pas pour rien dans l'affirmation de leur rôle. Aliénor d'Aquitaine est un clair exemple de cette émancipation féminine. La page pouvait être tournée de la femme mariée jeune et sans consentement, destinée au seul rôle de mère et pouvant être répudiée si l'union était stérile. En amour elle avait son mot à dire.

Aussi est-il en partie naturel que soient apparues des femmes trobairitz; une incursion dans un domaine qui semblait réservé aux hommes. Ces poétesses sont de noble ascendance; elles s'imposent en brisant l'infériorité antérieure qui était inhérente à leur sexe. Avec elles, la femme participe au monde de la culture; elle est un contrepoint, par sa sensibilité, sa finesse, son élégance et son écoute, à la mentalité guerrière et machiste médiévale où l'homme seul comptait par ses engagements solennels et par la brutalité de ses faits d'armes. C'est là une phase de grande modernité; la fin d'un monopole.



A chantar (Comtesse de Die)

Ces trobairitz n'ont existé qu'en pays occitan. Les spécialistes n'en ont répertorié qu'une vingtaine; mais cette proportion est déjà notable si l'on considère que nombre de manuscrits ne nous sont sans doute pas parvenus.

Tibors était sœur du troubadour Raimbaut d'Orange; Maria de Ventadorn, sans lien avec Bernard de Ventadour, était limousine; Almucs de Castelnaud et Iseut de Capio, du Vaucluse; Azalais de Porcairages, de près de Béziers; Alamanda, du Gers; Lombarda, de Toulouse; Castelloza, d'Auvergne. Citons aussi la fameuse Béatrice, comtesse de Die; Biétris de Romans (Drôme), Guillerma de Rosers, Clara d'Anduza (Gard); Garsenda, de Provence; Isabella, Dona H., Alais, Iselda, Carezza et quelques anonymes.

Quelques passages traduits, de tonalités et situations bien diverses :

*« Et l'amant doit prier et dire ses vœux
comme envers une amie, et une femme aussi...
Et elle se devra de lui marquer honneur
comme envers un ami, jamais comme un
seigneur... »*

Maria de Ventadorn

*« Bientôt nous tenterons l'essai;
en vos mains je me mettrai.
Votre foi m'a fait sa promesse
que je n'aurais pas à faillir... »*

Azalais de Porcairages

*« Bel ami, aimable, avenant,
quand vous tiendrai-je en ma puissance ?
Si jamais près de vous quelque soir je m'étends
vous donnant amoureux baiser,
sachez quelle ivresse j'aurai
à vous avoir ainsi en place de mari;
pourvu que vous fassiez serment
de m'être entièrement soumis... »*

Béatrice de Die



Épilogue

Le Pape appelle en 1209 à une nouvelle croisade; contre des chrétiens, cette fois: Albigeois ou Cathares (les purs). Leur « Église » est taxée d'hérétique. Végétariens, gens du peuple, ils professaient une vie simple et les propagateurs ou prêcheurs de leur foi (pour le Bien et contre le Mal) étaient majoritairement des femmes; les deux sexes étant sur un strict pied d'égalité.

En peu de temps les grandes cités occitanes seront soumises et sauvagement pillées par les « barons français du Nord »; des populations furent décimées par milliers, brûlées vives; les fiefs locaux passèrent aux mains des conquérants; retour des mariages forcés avec les nouveaux maîtres; respect impératif du droit d'aînesse et de la transmission aux seuls garçons. Toulouse vit s'instaurer l'Inquisition. L'usage du français et des lois du Nord progressèrent. Un coup fatal fut porté à la société occitane. Fini le chant des Trobadors; fini celui des Trobairitz. Un « ordre nouveau » se mit à régner.

Yves Lavalade

Arria Ly

Arria Ly, de son vrai nom Joséphine Gondon, est une féministe française. Née le 24 mars 1881 à Cayran dans le Lot, elle décède en décembre 1934 à Stockholm...

◆
Le plus grand trait d'union de toutes les religions du globe est la misogynie.

Arria Ly



C'est une des représentantes de l'aile radicale du mouvement féministe français qui milite pour une égalité absolue entre les femmes et les hommes, pour le droit au travail comme pour le droit de vote.

Elle revendique également le droit à l'autodéfense contre les agressions masculines et n'hésite pas à provoquer en duel ses contradicteurs masculins. Elle engage donc des duels d'honneur avec les hommes dont elle juge l'attitude irrespectueuse. Elle est favorable au service militaire féminin et pour la constitution d'un corps d'armée de volontaires féminines. Elle porte le revolver.

Comme Madeleine Pelletier, elle signifie à la fois son refus du mariage et le droit à l'amour libre¹.

Entre 1902 et 1903, elle tient une chronique hebdomadaire sur le féminisme, dans *Le Réveil du Dauphiné*.

De 1905 à 1912, elle habite Toulouse et participe à de nombreuses conférences; elle écrit des articles dans de nombreux journaux.

En 1908, elle est nommée rédactrice en chef de la *Rénovation féministe*, une extension thématique du journal parisien *La Rénovation morale*, d'Adolphe Morel.

Puis, de 1912 à 1913, elle édite son propre journal, *Le Combat féministe*, depuis Fronsac dans la Haute-Garonne.

Convaincue de la responsabilité du médecin grenoblois Girard, dans le décès de son père, elle le blessera légèrement avec son arme. Un procès est engagé. Arria Ly a recours au service de l'une des premières femmes avocates françaises: Marguerite Dilhan.

Elle est acquittée le 28 février 1904. Mais, elle est contrainte de quitter la ville de Grenoble, en raison du harcèlement du Dr Girard. Elle va s'installer à Toulouse avec sa mère. Infatigable, elle continue à militer. Elle correspond avec les féministes parisiennes: Caroline Kauffmann, Hubertine Auclert, Madeleine Pelletier et d'autres.

En 1909, elle lance une campagne pour recueillir des signatures en faveur d'une pétition suffragiste.

Les 3000 signatures obtenues seront déposées au conseil général de la Haute-Garonne.

Un an plus tard, elle se présente aux élections législatives où elle obtient 511 voix...

En 1911, elle attire l'attention internationale en défiant en duel le rédacteur en chef du *Rappel de Toulouse*.

Infatigable!

Lors d'une conférence, Arria Ly reproche à Prudent Massat d'avoir outragé son honneur en faisant publier une lettre dans laquelle un journaliste l'a traitée de lesbienne. Il ironise à propos du titre de civilité «Mademoiselle», en suggérant qu'elle préconise la pratique de l'abstinence sexuelle permanente; il dénature ainsi sciemment ses propos.

Alors que, dans un article, elle expliquait que «*Mademoiselle, c'est la femme privilégiée qui est restée pure, vierge, libre, indépendante! C'est celle qui n'est pas "en puissance de mari", qui n'a pas juré obéissance à l'homme et à qui la loi masculine reconnaît le plus de droits civiques*».

Pour cet affront, elle demande donc à Prudent Massat de se battre avec elle, car Arria Ly soutient que cette attaque sexiste vise toutes les femmes qui font connaître leurs opinions politiques dans la presse.

Et, fait sans précédent, Arria Ly recevra «satisfaction» d'un homme conformément au point d'honneur masculin, puisque Prudent Massat lui fera des excuses publiquement.

Sa notoriété ne cesse de grandir. Elle continue d'écrire dans de nombreuses revues. Ce qui lui attirera de nombreux ennuis. La presse bien pensante ne l'épargne guère qui est d'une grande violence à son encontre.

«*Mademoiselle Ly! Vous n'avez plus l'heureux âge, où les incartades se corrigent par les fessées. Vous avez celui où les douches fréquentes peuvent rétablir l'équilibre de l'organisme. Je me permets de vous en conseiller l'usage...²*»

En 1912, Arria Ly et sa mère déménagent à Estarvielle dans les Hautes-Pyrénées. Mais leur nouveau journal *Combat féministe* provoque une tempête d'hostilité publique. Elles sont contraintes de fuir en 1913. Elles passeront les années d'après-guerre en exil, d'abord en Italie, puis en Yougoslavie à Zagreb, où Arria Ly dirige une école française.

Sa santé mentale est défaillante, elle se suicidera le 19 décembre 1934 à Stockholm, après la mort de sa mère quelques mois plus tôt.

J.

1. Christine Bard, *Les Filles de Marianne, histoires de féminismes, 1914-1940*.

2. Rosa Larosse, *Le Frou-Frou*, n° 571, Paris, 24 septembre 1911.



Casse-rôles dans le livre pour enfants...

Princesse Finemouche et Prince Gringalet

En refermant le livre, la bibliothécaire sentit une fois de plus que quelque chose n'allait pas. Elle avait pourtant choisi une histoire qu'elle aimait : un conte de Grimm, *Gri-Gri Gredin menu fretin*, joliment illustré et que les enfants avaient semblé apprécier... Mais, pensa-t-elle, c'était toujours la même histoire dans les contes : les pères vendent leurs filles au plus offrant, Blanche Neige cuisine pour les 7 nains, Cendrillon fait le ménage et Belle accepte de servir la Bête pour sauver son père. Elle avait même entendu à la radio qu'une Anglaise avait traité le prince de la Belle au bois dormant de prédateur sexuel puisque le baiser donné à la Princesse n'est pas consenti !

Il ne resterait donc aux petites filles qui écoutent ces histoires qu'à endosser le rôle de ces princesses dont le seul horizon est le mariage et la maternité...

Alors faut-il arrêter de raconter ces histoires en suivant l'universitaire britannique Donald Hease qui, dans son livre *Les Contes de fées et le féminisme*, affirme que les contes participent au renforcement de la mainmise du patriarcat sur la société en ciblant cinq situations récurrentes, car dans les contes :

- les hommes ont le plus souvent l'apanage du courage,
- le destin féminin se résume en la quête absolue du mariage,
- l'absence de diversité fait que les princesses sont le plus souvent blondes,
- les femmes sont cantonnées au foyer,
- les femmes qui veulent sortir de leur rôle en nourrissant d'autres ambitions endossent le rôle des méchantes : affreuses belles-mères ou sorcières qui ne s'en prennent qu'à d'autres femmes et jamais au mâle dominant !

Les contes reflètent les mœurs et les mentalités d'une époque, l'idéologie régnante, et proposent des modèles à vivre et des manières de penser. Il faut donc les accompagner d'un regard critique.

Loin de la bien-pensance et des conventions sociales, Mai 1968 a bousculé l'édition jeunesse. Fables antisexistes, contes anticonformistes ont été publiés, qui chamboulent les codes et inspirent depuis cette époque des publications différentes.

Princesse Finemouche de Babette Cole, auteure

anglaise, publié en France en 1986, est un conte détourné où la princesse, ne voulant pas se marier, élimine un à un les prétendants que lui proposent ses parents en leur imposant d'impossibles épreuves : arrive le Prince Flambard qui surmonte avec succès toutes les épreuves, mais que la princesse élimine d'un baiser magique qui le transforme en crapaud ; moralité : « La princesse Finemouche fut très heureuse et vécut très longtemps. »

Autre conte détourné de la même auteure, le *Prince Gringalet*, parodie de Cendrillon, fait le ménage et ses frères poilus et costauds se moquent de lui.

Ici, c'est par humour que la morale et la répartition traditionnelle des rôles sont remises en cause.

D'autres maisons d'édition militantes issues de Mai 1968 publient des albums qui interrogent l'image traditionnelle de la petite fille. Aux Éditions des Femmes, dans la collection « Du côté des petites filles », *Rose Bonbonne*, paru en 1975 (texte d'Adéla Turin, illustrations de Nella Bosnia) : au pays des éléphants, les petites éléphantesses sont roses et les petites éléphanteaux sont gris. Rose Bonbonne qui n'arrive pas à devenir rose s'échappe de l'enclos et restera libre et grise (on peut remarquer que, dans les contes traditionnels, les figures anthropomorphiques des personnages masculins, ours, loups... s'opposent à celles des personnages féminins, poules ou souris par la taille et la force).

Au Sourire qui Mord, l'histoire de Julie qui avait une ombre de garçon, paru en 1975 (texte de Christian Bruel, illustration d'Anne Bozellec), évoque, à travers l'image du garçon manqué, l'impact des normes de genre sur les enfants.

Dans ces deux livres, c'est le fait de sortir de l'enclos ou du monde clos de la maison qui conduit à la liberté.

Aux Éditions Harlin Quist, *Marcelline le Monstre*, paru en 1969 (texte de Mary Lystad, illustrations de Victoria Chess), est une petite fille qui terrorise son entourage et à laquelle peuvent s'identifier les petites filles rebelles.

À *Calicochon* d'Anthony Browne, publié en 1987 chez Flammarion, M^{me} Porchon, dont on ne voit pas le visage, assume tout le travail ménager pour son mari et ses deux fils. Elle décide de partir, en les traitant de porcs, ce qui a pour effet de les métamorphoser en cochons ; quand elle reviendra et que le travail de la maison sera partagé, elle deviendra





une vraie personne avec un visage. Dans cet album, toute la subtilité vient de la métamorphose des objets familiers qui annonce par l'illustration celle des personnages.

Ces petites filles rebelles, issues du mouvement de Mai 1968, ont néanmoins d'illustres ancêtres, la Sophie de la Comtesse de Ségur qui, malgré les punitions, continue à n'en faire qu'à sa tête, et Fifi Brindacier, l'héroïne d'Astrid Lindgren (1945), libre et fantasque, qui a tant de force qu'elle peut porter un cheval à bout de bras. Elles seront suivies par bien d'autres : la Mimi Cracra d'Agnès Rosenthal, la Zuza d'Anaïs Vaugelade et dans la bande dessinée, *Mario Duval*, la jeune fille détective d'Yvan Pommaux, la Mortelle Adèle de Diane Le Feyer et M. Ton.

On peut suivre aujourd'hui les publications de nouveaux éditeurs comme Talents hauts qui s'engagent à publier des livres sans stéréotypes et à porter une attention particulière à toutes les discriminations notamment sexistes. Ainsi *Le Zizi des mots* est un imagier qui constate que dans notre langue beaucoup de mots riment avec machos. Le féminin d'un mot qui, au masculin, désigne une personne, désigne une chose au féminin : un meurtrier, une meurtrière ; un Limousin, une limousine.

La Ville brûle réédite les livres cultes d'Agnès

Rosenthal parus il y a quarante ans : *La Naissance, les Filles, De la coiffure*. Petites filles qui s'inventent un avenir où rien n'est impossible mais où l'on peut aussi rester à traîner au lit ou changer de robe un million de fois.

« Alors oui, les filles, il ne faut jamais baisser la garde, vous avez les mêmes droits mais vous êtes libres d'être différentes, d'exister à votre façon, et surtout vous êtes libres d'inventer. »

On notera pour conclure que dans l'histoire de Julie, qui avait une ombre de garçon, la petite fille récupère son ombre de fille après avoir rencontré un garçon qui, lui non plus, ne se reconnaît pas dans l'image traditionnelle du garçon : Julie n'est plus un garçon manqué, mais une petite « fille réussie ».

Là est peut-être la solution.

Sylvie Barbier



Babette Cole, *Prince gringalet* et *Princesse Finemouche* parus au Seuil (et version poche) ; Agnès Rosenthal, *Les Filles, La Naissance, De la coiffure* réédités par La ville brûle en 2018 ; Anthony Browne, *À Calicochon, l'École des Loisirs* ; le site Fille d'Albums et le livre de Nelly Chabrol Gagne du même nom publié à L'Atelier du Poisson soluble ; le site Lab-elle publie des listes d'albums attentifs aux potentiels féminins.

En ligne également le texte de Sophie Heywood sur le Mai 1968 des enfants.

... et pour les grand.e.s



MAËLLE MAUGENDRE, *Femmes en exil. Les réfugiées espagnoles en France 1939-1942*, Presses universitaires François-Rabelais, 2019.

Elles sont entre 75 000 et 95 000 à chercher refuge en France. Des femmes dont on ne parle pas, dans l'ombre de leurs compagnons d'armes. Des femmes dont les trajectoires et les expériences restent invisibles. Lors de la Retirada – l'exode des réfugié-es espagnoles antifranquistes au début de l'année 1939 –, des hommes, mais aussi des femmes et des enfants, traversent la frontière pyrénéenne pour se réfugier en France. Si l'internement des soldats dans les camps de concentration du Sud-Ouest est aujourd'hui relativement bien documenté, qu'en est-il du devenir des femmes espagnoles sur le sol français ?

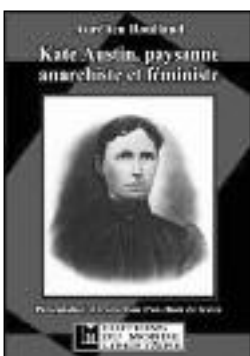
Tributaires des stéréotypes de genre, les femmes sont confrontées à des dispositifs étatiques de prise en charge distincts de ceux des hommes. Des centres de triage aux centres d'hébergement disséminés sur tout le territoire, en passant par les camps d'internement pour certaines d'entre elles, les Espagnoles subissent des pratiques coercitives qui les contraignent et les violentent. Elles font face, indi-

viduellement ou collectivement, et expérimentent des modalités de résistance variées qui leur permettent de réaffirmer, par la parole et par le geste, une puissance d'agir qui leur est déniée par les autorités françaises. Étudier leurs parcours et leurs répertoires d'actions, c'est mettre en lumière la dimension résolument politique de ces femmes en exil.

AURÉLIEN ROULLAND, *Kate Austin, paysanne anarchiste et féministe*, éditions du Monde libertaire, 2019.

« Ses écrits révélaient une penseuse logique, bien informée, à la fibre révolutionnaire, et ses lettres un être sensible et affectueux... Kate, la voix la plus audacieuse, la plus courageuse des femmes d'Amérique!... Elle aimait la vie et son âme s'enflammait pour l'opprimé, le souffrant, le pauvre... Sa mort a été la perte non seulement d'une camarade, mais aussi d'une amie précieuse. Kate n'était pas seulement l'anarchiste, la rebelle, la penseuse, l'écrivaine ; elle était pour moi une mère, une amie vers qui je pouvais aller trouver le repos et la paix lorsque j'étais fatiguée et lasse des dures batailles.

Elle était tout pour moi : comment, alors, puis-je m'asseoir et écrire sur elle ? » Emma Goldman



LIBRAIRIE LIBERTAIRE

SAMEDI 25-DIMANCHE 26 MAI 2019

organisée par le Cira Limousin au Château de Ligoure, Le Vigen (87)



Tous les renseignements sur :
www.ciralimousin.ficedl.info
Courriel :
cira.limousin@gmail.com

**Casse-Rôles y tiendra sa table de presse
Bienvenue aux abonné-es et aux autres !**

Débat prévu : « L'anarchisme pour contrer la culture de la violence »

Samedi

- 14 heures : Résister à l'armée (Mimmo Pucciarelli, Atelier de Création libertaire, Lyon)
- 15 heures : Violences et sociétés pré-modernes (Charles Macdonald)
- 16 heures : Les travailleurs de la nuit (Claire Auzias, hommage à Gilbert Roth, 1945-2015)
- 17 heures : La combattante et le zouave noir (Ferdinand M'Batsimba et la C^{ie} La Néropolitaine : « 1871 :

Louise Michel face à un communalard ex-zouave pontifical»)

• 18 heures : L'émeute et ses conséquences (Anne Steiner)

20 h 30 : Soirée improvisée, en mémoire de Gilbert Roth, fondateur du CIRA Limousin

Dimanche

- 11 h 30 : La servitude volontaire, texte d'Étienne de La Boétie (Les Anonymes, Nicole Fourcade et Michel Di Nocera)
- 14 h 30 : Il vécut enfant et fit beaucoup d'heureux (Christian Pataud)
- 15 h 30 : Internet, ou le retour à la bougie (Hervé Krief)
- 17 heures : Au revoir et merci !



ABONNEMENT

Casse-rôles est trimestriel

Je m'abonne à partir du n°

Les frais postaux sont de 1,76 € pour l'envoi d'un numéro soit pour 1 an (4 numéros) : 7,04 € (ex. : frais postaux annuels pour 2 exemplaires dans le même envoi : 7,04 € x 4 = 14,08 €

FRAIS POSTAUX €

+ PRIX LIBRE €

TOTAL €

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

TÉL. : COURRIEL :

Libellez le chèque à l'ordre de: **Association Les Amies et Amis de Casse-rôles c°/Annie Nicolai, 54, avenue de la Révolution, 87000 Limoges**

CONTACT

casse-roles@outlook.fr

Compte ouvert au Crédit agricole Centre-Ouest:

RIB France: Banque 19506 Guichet 00011 N° compte 28120741006 Clé 66

IBAN Étranger: FR76 1950 6000 1128 1207 4100 666 BIC AGRIFRPP895

SITE

<http://casse-roles.revolublog.com/>

